

SYNDICAT SCOLAIRE DE LA BOUZULE

7, rue du Chanoine Rolin
54280 CHAMPENOUX

NOTE AUX PARENTS

Note d'information relative à l'organisation du syndicat scolaire en cas de suspension des transports scolaires.

L'hiver arrive et avec lui ses événements climatiques (neige, verglas...) et compte tenu des questions récentes posées au syndicat, cette note a pour objet de rappeler l'organisation du périscolaire en cas de suspension des transports scolaires.

Informations générales

Continuité du service public :

- Si le circuit de transport scolaire :
 - n'a pas été exécuté le matin, il ne l'est pas le soir non plus et ce, quelles que soient les évolutions des conditions météo durant la journée.
 - est en retard le matin de plus d'une demi-heure, il faut considérer que le car ne passera plus, les élèves ne seront pas pris en charge par le transporteur.

Décision de l'organisateur :

- **Si** la décision de suspendre les transports scolaires est prise :
 - par **le Conseil Général** : elle est relayée par les radios, alerte SMS (*Pensez à vous inscrire gratuitement sur <http://www.ted.meurthe-et-moselle.fr/fr/services/alerte-sms-hivernale.html>*)
 - par **le S.I.S.** : elle est transmise par celui-ci directement aux écoles et aux communes concernées.
- **Si** cette décision est prise pendant les heures scolaires, elle est transmise aux écoles par le S.I.S. ou les services de l'Inspection Académique. Les parents seront contactés par mail et téléphone.
- **Les retours anticipés** peuvent être décidés par le Conseil Général mais demeurent extraordinaire car la mise en œuvre est difficile et ne permet pas forcément un gain de temps.

Les conducteurs des bus :

Ils conservent le droit de ne pas effectuer un transport s'ils jugent les conditions de sécurité insuffisantes.

Affichage :

Après avoir été informé par qui de droit, un affichage sera fait aux différents arrêts de bus par le biais du S.I.S., mairies ou établissements scolaires.

Conséquences sur l'accueil des enfants en cas d'absence de transport scolaire

LE MATIN :

Les parents doivent emmener leurs enfants sur le site de leurs classes respectives. Il n'y a pas lieu par exemple d'accueillir un enfant de maternelle sur Cerville.

En cas de conditions météorologiques vraiment délicates, évitez de vous mettre vous-même en danger ou de mettre en danger votre enfant en tentant à tout prix de le conduire et de l'emmener à l'école.

Pour les élèves présents à la garderie périscolaire du matin (site de Champenoux), Le S.I.S reste responsable des élèves qui n'ont pu prendre le bus et organisera une garde au cas par cas en lien avec l'équipe enseignante.

LE MIDI :

A la fin de la matinée et compte tenu des difficultés de transport éventuelles, le SIS pourra accueillir les enfants pour lesquelles les parents auraient un retard, les familles devant trouver une solution avant l'heure de sortie. Elles informeront le S.I.S. si l'enfant doit être récupéré par une tierce personne non inscrite sur la fiche de liaison remplie en début d'année. (Exemple par les grands parents, voisins ...).

Il est rappelé que les inscriptions à la restauration scolaire sont obligatoires et possibles jusqu'à 8h le jour même par téléphone.

LE SOIR :

En fin de journée, tout comme à la pause méridienne, le SIS pourra accueillir les enfants (tarifs fournis à la demande par le S.I.S.) pour lesquelles les parents auraient un retard et ce **jusqu'à 18h30**.

Pour nous contacter en cas de difficultés :

Syndicat scolaire de la Bouzule
Adresse électronique: bouzule.synd-intercom@orange.fr
Téléphone : 03.83.31.64.65
Permanence : les lundis, jeudi et vendredi 8h30-11h00 14h-15h00
les mardis 8h00-11h00 14h00-19h00